

Motion du 23 juin 2026 de Mmes et MM. Roger Gaberell, Boris Calame, Jérôme Fontana, Nathalie Jaggi, Luc Zimmermann, Aurélien Barakat, Fabienne Beaud et Yves Herren: «Du matériel de sport et de loisir en libre-service dans les espaces publics de la Ville de Genève».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Depuis juin 2024, la Ville de Lausanne a mis en place un réseau de casiers connectés proposant du matériel de sport et de loisir gratuit et en libre-service afin d'encourager le mouvement et de faciliter l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous. Au-delà de ses bénéfices en matière de santé et de bien-être, ce projet contribue également à renforcer la cohésion sociale en favorisant les rencontres, les échanges et les activités partagées dans l'espace public. Il participe ainsi à dynamiser et à valoriser les différents lieux de vie, tout en renforçant l'attractivité du territoire.

Déployé sur l'ensemble du territoire communal lausannois, le dispositif comprend 30 stations connectées et autonomes installées à proximité d'infrastructures sportives, de préaux scolaires, de parcs et d'aires de jeux. Cette bonne couverture territoriale permet de maximiser l'accès aux équipements, leur usage régulier et leur impact positif sur la santé, l'animation des quartiers et la cohésion sociale. Le matériel proposé (ballons, raquettes, équipements de renforcement musculaire, boules de pétanque et divers jeux d'extérieur) est adapté à chaque emplacement en fonction des équipements et des usages locaux.

Ce projet a pour ambition de rendre la pratique sportive plus accessible, inclusive et conviviale dans les espaces publics urbains. Dès 2022, dans le cadre du projet L'Asphalte, puis à la plage des Eaux-Vives et au centre sportif de Vessy, la Ville de Genève a déjà testé avec succès la mise à disposition d'équipements de sport et de loisir dans des casiers connectés, accessibles via une application mobile dédiée. Vu leurs emplacements centraux, il s'agit de modèles de taille relativement importante, qui pourraient être adaptés en fonction de leur implantation sur le territoire.

De tels réseaux de stations sportives en libre-service connaissent aujourd'hui un succès croissant dans plusieurs grandes villes européennes, telles que Paris, Londres ou Munich, mais également dans plusieurs autres communes du territoire genevois, notamment parce qu'ils sont souvent proposés sans coûts pour les collectivités grâce à un financement assuré par des partenaires externes. Une autre alternative serait d'allouer un montant sur le budget de la Ville afin de soutenir ce projet.

Considérant:

- que le sport et l'activité physique jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé et du bien-être de la population;

- que la valorisation et le développement de la pratique sportive contribuent au renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble;
- que la pratique régulière d'une activité sportive favorise le développement personnel ainsi que les capacités cognitives de toutes et tous;
- que le sport, par sa portée universelle, constitue un outil privilégié de développement des qualités personnelles et de l'épanouissement individuel;
- que le sport est un vecteur d'éducation, de transmission des valeurs de respect, de solidarité et de citoyenneté;
- qu'il convient de promouvoir l'égalité des chances, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés dont l'accès à la pratique sportive demeure limité;
- que l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires à la pratique sportive ou de loisir représente une charge financière importante pour de nombreuses familles;
- que la fréquentation des espaces publics dédiés aux activités sportives et de loisirs connaît une augmentation constante;
- que les équipements sportifs de proximité permettent d'occuper l'espace public de manière positive, en créant des lieux d'échange, de convivialité et de rencontre autour de la pratique sportive;
- qu'il est opportun de développer des solutions innovantes permettant de démocratiser davantage la pratique sportive et de favoriser l'utilisation partagée des équipements;
- que plusieurs villes ont mis en place avec succès des systèmes de casiers connectés en milieu urbain afin de faciliter l'accès au matériel sportif et que la Ville de Genève a elle-même fait des expériences concluantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à examiner l'opportunité et la faisabilité de l'installation d'un dispositif gratuit de prêt ou de mise à disposition de matériel de sport et de loisir dans les infrastructures sportives, les espaces verts, les aires de jeux et les préaux scolaires relevant du domaine de la Ville de Genève;
- à définir le financement alloué, partenariat privé ou public;
- à identifier et proposer les emplacements les plus appropriés sur le territoire de la Ville de Genève pour l'implantation d'un tel dispositif en maillage.